

**COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 7 FEVRIER 2019**

L'an deux mille dix-neuf, le sept février à 18 heures, le Conseil Municipal de la commune de FONTCOUVERTE-LA-TOUSSUIRE légalement convoqué à la mairie en séance publique sous la présidence de Bernard COVAREL, Maire.

Date de convocation : 29 janvier 2019
Nombre de Conseillers en exercice : 12
Présents : 9
Votants : 12

Etaient présents : Fernand AUGERT, Christelle BATAILLER, Béatrice CARQUEVILLE Grégory DI FEDE, Pascal DOMPNIER, Nicolas LAMBERT, Nathalie RONCO, Sébastien ROSSAT, Stéphane TRUCHET.

Procurations : Christelle BATAILLER (Procuration à Stéphane TRUCHET)
Frédéric DUPUIS (Procuration à Bernard COVAREL)
Françoise ROL (Procuration à Béatrice CARQUEVILLE)

Secrétaire de séance : Nathalie RONCO

Avant d'ouvrir la séance du conseil municipal, Monsieur le Maire propose l'intervention de Monsieur Jean-Charles ERBEIA de la société Alpes AMO pour la présentation d'un projet de rénovation thermique d'un bâtiment de La Toussuire.

Ouverture de la séance du Conseil Municipal à 18h40

Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 17 décembre 2018.

Vote : à l'unanimité

1 – Création de la zone artisanale « Plan des Chaumes »

Le 4 septembre 2018, dans le cadre de la révision du Plan Local d'Urbanisme, la commune avait souhaité la modification du zonage agricole de la parcelle située au Plan des Chaumes afin qu'en lieu et place des zones Nd et A, soit créé la zone Nda afin de permettre l'installation d'un artisan.

La 3CMA (Communauté de Communes Cœur de Maurienne Arvan) qui a maintenant la compétence en matière de Plan Local d'Urbanisme a été consultée et ne s'oppose pas, par courrier du 11 janvier 2019, à la création de cette zone.

La commune a demandé à la 3CMA par courrier du 4 février 2019, de lancer la procédure afin de modifier le zonage.

Vote : à l'unanimité

Monsieur Sébastien ROSSAT demande au conseil municipal de faire une modification du PLU (zone A) pour le projet de déplacement de la zone des services techniques à la « Grangette ».

2 – Avis sur une demande d'acquisition de 2 parcelles D606 et D607 appartenant à l'Etat.

Monsieur le Maire informe qu'à la suite d'un projet d'achat, par Mme LATHOUD, de la maison située en bord de route au lieu-dit « La Raclaz », les futurs propriétaires souhaitent acheter les parcelles n° D606 et D 607 appartenant à l'Etat afin d'accéder à leur propriété depuis la départementale. Afin de permettre au service local du domaine d'instruire ce dossier, en vue d'une vente éventuelle par l'Etat, le Conseil Municipal doit donner son avis. Le Conseil Municipal, après avoir délibéré :

Souhaitant garder la maîtrise foncière sur ces parcelles le conseil municipal DECIDE d'acquérir éventuellement ces parcelles D606 et D607 qui comportent tous les réseaux. Une autorisation de passage pourrait être mise en place et les travaux seraient à la charge de l'acquéreur.

3 – Signalétique station

Monsieur le Maire souhaite reporter ce point.

4 – Création de parking

Le conseil municipal décide de continuer l'agrandissement du parking sur la parcelle communale n°AC211.

Cet aménagement nécessitant le déplacement du jardin d'enfants de l'ESI (Ecole de Ski Internationale), la municipalité s'engage à mettre à disposition l'aide des services techniques ainsi que les engins de la commune. La surface d'exploitation de l'ESI sera la même.

Une étude sera réalisée pour envisager le paiement du stationnement sur les parkings communaux.

Vote : à l'unanimité

5 – Route de l'Eriscal

Informations sur la route de l'Eriscal.

6 – Travaux 2019

Présentation des travaux prévus au budget 2019.

Suite des travaux des tranches 1 et 2 de Champ l'Eriscal et continuité de la tranche 3 avec réseaux secs et pluviaux.

Suite de l'aménagement des parkings à La Toussuire.

Travaux d'enrobés.

Aménagement d'un appartement communal au chef-lieu dans la « Maison Covarel ».

7 – Association « Touss En Font »

La décision est reportée lors du vote du budget.

8 – Questions diverses

Une demande a été faite par Monsieur Sébastien BLANCHON pour le survol et l'atterrissage d'ULM sur le domaine skiable. Cette décision sera prise lors d'un prochain conseil syndical du SIVU Syndicat Intercommunal des Grandes Bottières.

Demande d'achat de parcelles communales N°G683 et G695 par Monsieur Fabrice DOMPNIER à l'Arcellaz. Le conseil municipal ne souhaite pas vendre ces parcelles.

Demande d'autorisation de travaux par la SOREMET (Société des Remontées Mécaniques de La Toussuire) pour un projet d'aménagement du « Plan de la Guerre » sur la parcelle communale N°A658. Ce point sera à l'ordre du jour du prochain conseil municipal.

Messieurs Nicolas LAMBERT et Stéphane TRUCHET, représentants de la municipalité à l'Office de Tourisme, informent que l'Office de Tourisme organisera une réunion avec la SOREMET concernant la convention d'octroi des forfaits de ski pour la saison 2018-2019.

Madame Carole PLANCQ, ASVP (Agent de Surveillance de la Voie Publique) de la commune en saison, a fait candidature pour le poste de policière municipale à l'année. Elle s'engage à faire les formations nécessaires pour accéder à cet emploi.


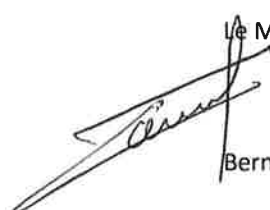
Le conseil municipal est favorable à cette demande.

Monsieur Christian DOMPNIER fait une demande de modification de zonage aux Villards pour les parcelles N°568 et 577 section E. La modification n'est pas envisageable car à ce jour ces parcelles sont classées en zone A et il est impossible de les modifier en U par faute de discontinuité urbaine.

Désignation d'un nouveau représentant de la municipalité au CCAS (Centre Communal d'Actions Sociales) de la commune : Béatrice CARQUEVILLE est nommée.

Fin de la séance 21h.

Le Maire,



Bernard COVAREL

Mairie

10 rue de la Salette - Le Chef-Lieu
73300 Fontcouverte-La Toussuire

☎ 04 79 56 71 57

mairie@fontcouverte-latoussuire.com